

**Direction générale adjointe
en charge de la Solidarité Territoriale**

Monsieur André FIGOUREUX

Président

Communauté de Communes Hauts de Flandre
468 rue de la Couronne de Bierne
59380 BERGUES

Lille, le **22 AVR. 2025**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Hauts de Flandre.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Après étude de votre dossier, il s'avère que cette procédure ne porte pas atteinte aux prescriptions du Département en matière d'aménagement.

Je vous remercie de me transmettre un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.



Christophe HERBIN
Directeur Territoires et Transitions

	Original	Copie
Prsdt		
DGS		
CommunicaO		
Culture		
Dvpt eco.		
Ovpt Terr.		
Emploi		
Enfance		
EnvironneT		
Finances		
InformQ		
JuridQ		
Marché Pub.		
RH		
S. TechniQ		
Tourisme		
Urbanisme		
VP		